



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 7 février 2022 – 20h15 – Cantine des fêtes de Gimel**

---

**Présidence** : Monsieur Eric MARCHESE

**Personnes excusées** : Mmes Elodie JEANNERET et Isaline PROBST SCHÄR ainsi que MM. Stéphane PICHON, Olivier SCHÄR et Julien WOLF

**Personne absente** : M. Andrea TASINATO

\* \* \*

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **44** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Adoption du procès-verbal du <b>10 décembre 2021</b></li><li>2. <b>Communications</b> du bureau</li><li>3. Préavis 10-2021 : <b>Réfection de la route d'Aubonne</b> - demande de crédit – rapport de la commission des routes</li><li>4. Préavis 10-2021 : <b>Réfection de la route d'Aubonne</b> - demande de crédit – rapport de la commission des finances</li><li>5. Préavis 11-2021 : <b>Création de nouveaux arrêts de bus "le Prunier"</b> - demande de crédit – rapport de la commission des routes</li><li>6. Préavis 11-2021 : <b>Création de nouveaux arrêts de bus "le Prunier"</b> - demande de crédit – rapport de la commission des finances</li><li>7. <b>Informations</b> de la Municipalité</li><li>8. <b>Divers</b> et <b>propositions individuelles</b></li></ol> |
|--|

**1. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2021**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins **une** abstention. Le Président remercie son rédacteur.



## 2. Communications du bureau

Le Président donne lecture d'un courrier adressé au Conseil communal par l'association « **Espace Musical Prélude** » à Morges en réponse au versement de 950.- qui leur a été adressé à la suite du don des jetons de présence intervenu lors de la séance du 10 décembre dernier.

Des remerciements sont adressés aux différentes sociétés qui ont animé notre village pendant la période des fêtes, malgré les restrictions en vigueur, à l'**ADIG** pour les différentes animations de fin d'année et à la troupe théâtrale des **Amis de Gimel** pour leurs représentations du mois de janvier.

### 3. Préavis 10-2021 : Réfection de la route d'Aubonne - demande de crédit – rapport de la commission des routes

### 4. Préavis 10-2021 : Réfection de la route d'Aubonne - demande de crédit – rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des routes. M. Daniel EGLI, rapporteur, donne lecture du rapport.

Le Président passe la parole à la commission des finances. M. Florian MAGNIN, rapporteur, donne lecture du rapport.

Le Président met l'objet en discussion et passe la parole à l'assemblée.

M. Stéphane BOURGEOIS : demande si l'aménagement d'une piste cyclable a été étudié dans le cadre du projet.

M. Philippe REYMOND : informe que la réglementation cantonale ne permet pas l'aménagement d'une piste cyclable sur les traversées de village.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait passer les conclusions du préavis au vote.

Le préavis municipal 10-2021 est **accepté** à l'unanimité

### 5. Préavis 11-2021 : Création de nouveaux arrêts de bus "le Prunier" - demande de crédit – rapport de la commission des routes

### 6. Préavis 11-2021 : Création de nouveaux arrêts de bus "le Prunier" - demande de crédit – rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des routes. M. Daniel EGLI, rapporteur, donne lecture du rapport.

Le Président passe la parole à la commission des finances. M. Florian MAGNIN, rapporteur, donne lecture du rapport.

Le Président met l'objet en discussion et passe la parole à l'assemblée.

M. Serge KURSNER : demande si l'aménagement des nouveaux arrêts permettra aux bus de laisser un passage pour le trafic routier.

M. Philippe REYMOND : informe que l'arrêt est conçu de la même manière que celui situé dans le village de



Montherod. Il permet ainsi une régulation du trafic comme cela est imposé désormais par la DGMR<sup>1</sup> pour tout nouvel aménagement.

M. Serge KURSNER : se souvient que l'argument de la régulation du trafic avait déjà été avancé lors de la création des arrêts « Place de l'Union ». Or, il n'est pas rare de constater que 30-40 véhicules peuvent être immobilisés lorsqu'un bus est à l'arrêt. La circulation dans les villages devient ainsi aussi difficile qu'au centre-ville.

M. Philippe REYMOND : comprend l'insatisfaction relevée. Dès lors que la Commune sollicite des subventions cantonales (pour réduire la charge qui pèse sur nos finances), celle-ci est tenue de se plier aux règles fixées par le canton. Actuellement, il faut compter avec environ 70 « paires de bus » qui circulent quotidiennement dans notre village, ainsi que dans les communes de Montherod et d'Aubonne. Il faut réussir à faire cohabiter au mieux les différents utilisateurs de la route étant précisé que si nous avons voulu faire comme nous l'entendions, nous n'aurions pas pu prétendre au versement de subventions cantonales.

M. Lionel WEBER : cite un extrait du rapport de la commission des routes (dernier § de la page 1) et demande davantage d'explications sur l'impact de la hauteur du talus qu'il juge haute.

M. Philippe REYMOND : le profil du talus situé au nord de la route est relativement important et culmine à plus de 3 mètres. L'objectif est de rogner un peu du talus de façon à avoir assez de place pour y installer l'abribus. Dans le cadre des discussions avec la commission des routes, au vu des moyens à disposition, il est prévu d'essayer – si cela est possible – de trouver des aménagements plus valorisants que des contreforts en L en béton lisse.

Mme Sophie CROISIER : soutient les propos tenus par M. KURSNER et se demande également s'il est vraiment nécessaire de faire des appels d'offres pour les abribus alors qu'on a déjà mandaté une entreprise dans le cadre des travaux de la Grand'Rue pour en réaliser.

M. Philippe REYMOND : confirme que les règles en matière de marchés publics nous imposent de procéder à des appels d'offres. Trois entreprises pourraient être intéressées par cette réalisation et nous espérons qu'elles soumissionneront.

Mme Carole BOURGEOIS : au niveau de la sécurité, il est à espérer que les automobilistes ne dépasseront pas un bus à l'arrêt (ce qui arrive malheureusement parfois à Montherod). S'agissant du marquage de l'arrêt, celui-ci sera-t-il identique à ceux de la Place de l'Union (marquage blanc et non jaune comme on peut le constater en ville par exemple).

M. Philippe REYMOND : les arrêts de la Place de l'Union sont équipés de renforcements statiques composés d'un béton spécial. Lorsque les bus sont à l'arrêt, ce revêtement spécial vise à supporter la surcharge de poids. Les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite impliquent également une certaine hauteur de trottoir.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait passer les conclusions du préavis au vote.

Le préavis municipal 11-2021 est **accepté** par 38 OUI ; 3 NON et 2 ABSTENTIONS

## 7. Informations de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO :

Informe que le **collège Marais 3** a fait l'objet d'une intrusion par deux jeunes durant le week-end. Hormis du désordre, aucun dégât majeur n'est heureusement à déplorer. Les jeunes ont pu être identifiés.

<sup>1</sup> Direction générale de la mobilité et des routes



M. Philippe REYMOND :

L'hiver que nous traversons actuellement malmène notre **réseau routier** déjà fragilisé. Des réparations sont tentées entre deux épisodes neigeux mais sont rendues difficiles en raison des basses températures.

Une visite de la **voirie** est organisée par la Municipalité et la commission des routes le 9 avril 2022.

Dans la perspective de la rénovation de notre **réseau routier secondaire**, la visite d'un expert fédéral est attendue le 5 mai prochain. Ceci afin d'évaluer le potentiel de subvention (pouvant atteindre 70%) dans les cadres des améliorations foncières (AF).

Des travaux urgents seront réalisés ce printemps par notre voirie, notamment au **chemin Magnin** ainsi qu'au **chemin de la Repentance** menant à la déchèterie.

Concernant le **PACOM**<sup>2</sup>, l'enquête préalable est en voie de finalisation auprès de la DGTL<sup>3</sup>. Quelques réglages doivent encore être faits pour les zones de faible, moyenne et haute densité ainsi que sur le plan de mobilité qui implique encore un comptage du nombre de véhicules traversant le village.

Mme Anne-Laurence BERGER:

Le **centre des jeunes** a fonctionné 2 semaines à 50% en janvier en raison de diverses maladies et a dû être fermé une semaine en raison du Covid ainsi que d'une personne accidentée. Le centre fonctionne à nouveau normalement.

## 8. Divers et propositions individuelles

Mme Doris CHRISTEN : se remémore la volonté exprimée par notre Municipalité, en début de législature, de se doter d'un **PECC**<sup>4</sup>. Le canton encourage les communes sans personnel dédié à cette thématique à faire appel à des professionnels externes pour les soutenir dans cette démarche. Une subvention à hauteur de 50% des coûts peut être obtenue. La Municipalité a-t-elle choisi de mandater un bureau externe pour la rédaction du plan sachant que ces subventions seront certainement réduites dans le temps ?

M. Philippe REZZONICO : la commission thématique travaille actuellement sur un questionnaire destiné à la population. C'est sur la base des retours du questionnaire et des attentes de la population que la Municipalité décidera si elle entend s'engager dans l'élaboration d'un PECC.

M. Sonia GUTLEBEN : se réjouit de l'annonce des travaux à venir concernant le **chemin Magnin** et de s'interroger auprès de qui signaler la conduite à une vitesse clairement inadaptée du **bus scolaire** sur ce même chemin.

M. Philippe REZZONICO : les transports scolaires sont régis par l'ASSAGIE<sup>5</sup>. Il est recommandé de s'adresser à Carpostal qui est en charge des transports avec une copie à l'ASSAGIE pour les informer.

Mme Christelle DEBONNEVILLE : demande quand le **panneau d'information** situé à l'entrée du village sera démantelé.

Mme Anne-Laurence BERGER : confirme qu'il le sera prochainement faute de pouvoir le réparer.

---

<sup>2</sup> Plan d'affectation communal (PACOM)

<sup>3</sup> Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

<sup>4</sup> Plan énergie et climat communal (PECC)

<sup>5</sup> Association intercommunale scolaires Aubonne Gimel Etoy (ASSAGIE)



## Conseil communal de Gimel

M. Pascal CIABURRI : signale qu'une grille située à la **zone de dépose-minute** du collège Marais 3 est relevée et ainsi potentiellement dangereuse

M. Philippe REYMOND : prend note de l'information

Mme Mary CROISIER : s'interroge sur la possibilité d'utiliser la matière issue du **dégrappage des routes** pour l'utiliser dans le cadre de la réfection de routes de servitude communale (par exemple sur la portion du chemin de la Fruitière qui longe la forêt).

M. Philippe REYMOND : informe que les goudrons de surface peuvent contenir des substances de HAP<sup>6</sup>. S'ils n'en contiennent pas, ils peuvent être remplacés, mais hors de chemins situés en zone de protection des sources S1 à S3. Or, notre commune est cadastrée à près de 80% dans des zones de protection rendant faible le potentiel de réutilisation de goudrons dégrappés.

Mme Mary CROISIER : suggère que le bureau du Conseil communal organise une **visite** destinée aux membres du Conseil afin de leur permettre de découvrir les limites territoriales de notre commune ainsi que sa situation hydrologique.

M. Eric MARCHESE : prend note de la suggestion.

M. Denis HUMBERT : a pu constater cet hiver l'absence de barres à neige sur le toit de la **cantine** et la présence de plaques de glace de 30 cm menaçant de tomber sur les passants.

M. Philippe REZZONICO : prend note de la remarque.

Mme Deborah BIGNENS : s'interroge sur l'utilité de la commission thématique climat et environnement si le retour du sondage adressé à la population devait ne pas se traduire par une concrétisation du **PECC**. Est-ce que des mesures environnementales seront néanmoins prises ?

M. Heinz FORRER : le PECC touche un spectre très large et le but n'est pas de créer une usine à gaz ou de partir sur des projets coûteux qui ne répondraient pas aux besoins de la population. C'est la raison pour laquelle nous entendons préalablement sonder la population sur ses besoins et ses aspirations. Une présentation des travaux de la commission devant la Municipalité est agendée pour la fin du mois de mars et sera ensuite exposée devant le Conseil communal. Nous espérons être à même d'envoyer le sondage à la population en mai-juin.

M. Serge KURSNER : suggère que l'envoi de la **taxe sur les chiens** soit accompagné d'un dépliant sur les obligations incombant aux propriétaires canins. A faire peut-être en collaboration avec un agriculteur ou un garde-faune.

M. Philippe REZZONICO : prend note de la proposition.

M. Stéphane BOURGEOIS : informe que le 20 août aura lieu la **fête au village** (organisée tous les 3 ans par l'USL). Une séance destinée aux différentes sociétés locales et entreprises de la commune s'est déroulée dernièrement. A ce jour, nous avons déjà une vingtaine d'inscrits pour tenir des stands. Il reste encore de la place pour celles et ceux qui souhaitent proposer quelque chose en lien, de préférence, avec le village.

---

<sup>6</sup> Hydrocarbure aromatiques polycycliques



## Conseil communal de Gimel

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin